



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, à 19 h 45, sous la présidence de monsieur Claude Gosselin, maire suppléant.

À laquelle sont présents :

- Michel Brisson, maire
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

M. Ricky Soly, conseiller district # 2 est absent.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, la directrice générale par intérim Nicole Renaud, qui s'est aussi identifiée et agit comme secrétaire de la séance.

M. Michel Brisson assiste à cette conférence téléphonique malgré le fait qu'il soit en convalescence et il a demandé au maire suppléant M. Claude Gosselin de présider l'assemblée.

Dès 18 h 30 et ce jusqu'à 19 h 45 s'est tenu une séance de travail.



## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, le président monsieur Claude Gosselin, maire suppléant déclare la présente séance ouverte.



## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE
3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2020
4. APPROBATION DES COMPTES
  - 4.1 Comptes à payer
  - 4.2 Décompte # 5 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.
  - 4.3 Paiement du huitième versement à Les Sables Fournel et fils inc. – autorisation
5. CORRESPONDANCE
6. DÉPÔT DE RAPPORTS
  - 6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mai 2020)
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. AFFAIRES DIVERSES
  - 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 645-2020 abrogeant le règlement 579-2015 concernant le traitement des élus
  - 8.2 Avis de motion Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux
  - 8.3 Autorisation pour appel d'offres public - travaux de stabilisation – Glissement de terrain sur le rang de la Rivière Nord
  - 8.4 Approbation du tracé de rue et cession pour fins de parcs
  - 8.5 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 332, 111 rue Montcalm – remplacement du revêtement extérieur et porte & fenêtres du bâtiment principal
  - 8.6 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 800 273, 38 rue Principale – aménagement d'une cuisine trois saisons



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

- 8.7 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 5 464 539, 135 rue Principale – reconstruction du bâtiment principal
- 8.8 Dossier enseignes d'entrée de ville
- 8.9 Annulation camp de jour
- 9. VARIA

## LEVÉE DE LA SÉANCE

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-06-127

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**



## 2. **AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant** que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**Considérant** que lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquemment et de préserver le caractère secret du vote;

**Considérant** que le dixième alinéa du dispositif de l'arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020, portant sur les séances tenues par tout conseil et par tout conseil exécutif ou administratif d'une municipalité, d'une communauté métropolitaine, d'une société de transport en commun ou d'une régie intermunicipale, soit abrogé.

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

2020-06-128

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique

De publier un avis sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel à [reception@saint-esprit.ca](mailto:reception@saint-esprit.ca)

De publier un compte rendu de la teneur des discussions et du résultat des délibérations sur le site internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**



### 3. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

#### 3.1 **Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2020**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2020-06-129

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 comme présenté.

**ADOPTÉE.**



### 4. **APPROBATION DES COMPTES**

#### 4.1 **Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 31 mai 2020 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2020-06-130

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 mai 2020 totalisant **100 180.88 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 mai 2020, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **13 220.20 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**



#### 4.2 **Décompte # 5 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.**

**Considérant** le contrat portant le numéro ADM201906-204 intervenu entre la municipalité de Saint-Esprit et *Construction Julien Dalpé inc.* pour les travaux de réaménagement à la mairie et la mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

**Considérant** les modifications nécessaires et supplémentaires au contrat, représentant une dépense de 5 790.55 \$ taxes incluses pour divers travaux (plafond suspendu, modification au comptoir à l'accueil, peinture, repositionnement d'une tête de climatisation et soufflage tuyaux de plomberie);

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de Marianne Drainville Architecte, du 25 mai 2020, pour lesdits travaux de réaménagement;

**Considérant** la retenue contractuelle de 10 %.

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-06-131

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Brisson  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif #5 à l'entreprise *Construction Julien Dalpé inc.* au montant de **33 140.66 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle de 10 % ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissements, poste budgétaire 23-02000-722 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



#### 4.3 Paiement du huitième versement à Les Sables Fournel et fils inc. – autorisation

**Considérant** les modalités de paiement dans le devis de service pour déneigement, fourniture et épandage d'abrasifs sur les chemins, rues, trottoirs et bordures de rues prévues à son article 8.1;

**Considérant** que pour chaque année de contrat, il est prévu que le paiement s'effectue à l'adjudicataire en huit (8) versements et que pour le 8<sup>e</sup> versement, soit celui de juin, il sera payé par l'adoption d'une résolution du conseil municipal, et ce, à la condition que toutes les plaintes soient réglées ou que l'adjudicataire ait pris fait et cause de toutes les plaintes reçues et non réglées;

**Considérant** qu'à la fin des travaux, la dernière demande de paiement de l'adjudicataire doit être accompagnée d'un certificat indiquant que l'adjudicataire s'est conformé aux exigences de la CNESS et que la municipalité est libérée de toutes obligations envers cette dernière comme spécifiée au devis à l'article 4.7;

**Considérant** que l'adjudicataire doit fournir un registre détaillé de la saison incluant la date, la quantité et la provenance de la neige qui a été transportée au site de neiges usées;

**Considérant** que le directeur des infrastructures et de l'aménagement, M. Jean-François Boileau, indique que tous les bris ou anomalies répertoriés ont été réparés à la satisfaction de la municipalité, ou que l'adjudicataire a pris fait et cause pour chacun des bris qui seront à réparer prochainement.

2020-06-132

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement du huitième versement au courant de juin 2020, et ce, une fois qu'une inspection finale aura été effectuée à la satisfaction de la municipalité sur recommandation de M. Boileau, à la réception du registre du site des neiges usées et l'engagement de l'entrepreneur à réparer les bris à la satisfaction de la municipalité.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

**DE REMERCIER** sincèrement *Les Sables Fournel et fils inc.* et leur équipe pour l'exécution de leur mandat de façon efficace et professionnelle.

**D'AFFECTER** cette dépense de **35 211.09 \$** aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-33000-443 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 5. CORRESPONDANCE

Le maire suppléant indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 11 mai et du 28 mai 2020.

30-04-2020	MRC Montcalm	Démarche entreprise - Révision du schéma de couverture de risques incendie
01-05-2020	Réseau biblio	Annulation de l'Assemblée générale annuelle 2020
04-05-2020	Archives Lanaudière	Renouvellement de l'adhésion
08-05-2020	MRC Montcalm	Extrait PV - Covid-19 - Cours municipales
08-05-2020	MRC Montcalm	Extrait PV - Demande d'appui pour modification du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
08-05-2020	MRC Montcalm	Rapport d'activité 2019 (Le rapport disponible à la mairie)
19-05-2020	Agence des Forêts privées de Lanaudière	Invitation à devenir membre de l'Agence - Année financière 2020-2021
20-05-2020	Leroux, Beaudry, Picard et Associés	Communiqué - Recommencement traitement de permis
21-05-2020	Sanctuaire Sacré-Cœur et de Saint-Padre-Pio	Demande de don
21-05-2020	Tourisme Lanaudière	Plan de sécurité - COVID-19
25-05-2020	PFD Avocats - EBI	Ajustement du prix pour le traitement des matières recyclables
26-05-2020	Ministère des Affaires municipales	Compensations tenant lieu de taxes
28-05-2020	Table régionale de concertation des aînés	Distinctions honorifiques pour les aînés
19-05-2020	MTQ	Réponse concernant la réduction de la limite de vitesse sur la route 125



## 6. DÉPÔT DE RAPPORTS

### 6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mai 2020)

#### DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de mai 2020.



## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes qui en auraient fait parvenir par courriel, à la municipalité, tel que publicisé sur notre site internet et notre page Facebook



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

puisque cette séance se tient à huis-clos en vertu des mesures gouvernementales de confinement liées à la COVID-19.

Aucune question n'est portée à l'attention du conseil municipal.

~~~~~

## 8. AFFAIRES DIVERSES

### 8.1 *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 645-2020 abrogeant le règlement 579-2015 concernant le traitement des élus*

#### AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Richard Pitre conseiller, à l'effet que le *Règlement 645-2020 concernant le traitement des élus* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- D'abroger le règlement 579-2015 et de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil.

Une copie du projet de Règlement 645-2020 a été remise à tous les élus (article 148 du *Code municipal du Québec*) au moins 72 heures avant la présente séance et est disponible pour les gens dans la salle, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*. M. Richard Pitre, en fait la lecture.

~~~~~

### 8.2 *Avis de motion Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux*

#### AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Michel Brisson maire, à l'effet que le *Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il aura pour objet :

- La division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux ;
- L'abrogation de l'ancien règlement 548-2012 adopté en 2012 à cet effet.

Une copie du projet de *Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux* sera déposée à une séance ultérieure prévue le 15 juin 2020 afin que ce projet de règlement soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

~~~~~

### 8.3 *Autorisation pour appel d'offres public - travaux de stabilisation – Glissement de terrain sur le rang de la Rivière Nord*

**Considérant** la résolution 2020-04-094 confiant le mandat à la firme Parallèle 54 pour les services professionnels en lien avec les travaux de stabilisation du talus aux termes de l'offre de service MSES-2001;

2020-06-133

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à demander des offres publiques avec un système d'appel d'offres public pour les travaux de stabilisation relatifs au glissement de terrain sur le rang de la Rivière Nord, le tout conformément au devis en cours de préparation.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

**DE PRÉCISER** que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* et de la Loi en matière d'attribution de contrats.

Ces travaux seront financés en partie par le *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents*. et en partie par la *TECQ 2019-2023*.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

#### 8.4 **Approbation du tracé de rue et cession pour fins de parcs**

2020-06-134

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

De reporter la présente décision à l'assemblée spéciale prévue le 15 juin, afin d'obtenir des informations additionnelles.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

#### 8.5 **Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 332, 111 rue Montcalm – remplacement du revêtement extérieur et porte & fenêtres du bâtiment principal**

**Considérant** que le projet consiste au remplacement du revêtement extérieur et porte & fenêtres du bâtiment principal;

**Considérant** que ce projet est assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2020-06-135

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** le projet de remplacement du revêtement extérieur et porte & fenêtres du bâtiment principal sur le lot 2 540 332 tel que présenté, **CONDITIONNELLEMENT** à ce que la porte de façade soit blanche avec fenêtre à carrelage pour mieux s'agencer avec les autres fenêtres.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 22 juin 2020.

**ADOPTÉE.**

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

**8.6 Demande de permis assujéti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 800 273, 38 rue Principale – aménagement d'une cuisine trois saisons**

**Considérant** que le projet consiste à l'aménagement d'une cuisine trois saisons – agrandissement du bâtiment principal vers l'arrière;

**Considérant** que ce projet est assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2020-06-136

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** le projet d'aménagement d'une cuisine trois saisons – agrandissement du bâtiment principal vers l'arrière sur le lot 2 800 273 tel que présenté, **CONDITIONNELLEMENT** à ce que les trois nouvelles fenêtres soient carrelées pour garder un lien avec la fenestration actuelle.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 13 juillet 2020.

**ADOPTÉE.**



**8.7 Demande de permis assujéti au règlement relatif au PIIA sur le lot 5 464 539, 135 rue Principale – reconstruction du bâtiment principal**

**Considérant** que le projet consiste à la reconstruction du bâtiment principal – construction d'un bâtiment de locaux locatifs à deux étages sur les fondations actuelles;

**Considérant** que ce projet est assujéti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale #553-2012;

**Considérant** l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA #553-2012;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

2020-06-137

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** le projet de reconstruction du bâtiment principal sur le lot 5 464 539 tel que demandé.

Le délai de délivrance du permis ou du certificat en lien avec cette décision est de 60 jours suivant la date de réception de la demande, de même que pour la délivrance d'un avis de refus le cas échéant, le tout conformément à l'article 38 du *Règlement sur permis et certificats*.





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

Que cette résolution, qui constitue en une condition préalable à l'émission d'un permis ou d'un certificat, sera caduque au-delà de ce délai, soit le 12 juillet 2020.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 8.8 Dossier enseignes d'entrée de ville

Reporté.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 8.9 Annulation camp de jour

**Considérant** qu'il y a lieu de statuer sur la tenue du service de camp de jour 2020;

**Considérant** les consignes de la Direction générale de la santé publique pour la tenue d'activités dans les camps de jour à l'été 2020, en contexte de COVID-19;

**Considérant** les conditions énoncées et exigées au Guide des camps de jour;

**Considérant** les normes de distanciation physique, de limitation des contacts physiques, des activités extérieures, des sites, des mesures d'hygiènes et des normes sanitaires en milieu de travail pour les camps de jour en contexte de COVID-19;

**Considérant** les obligations liées à toutes les consignes et les normes applicables en contexte actuel il n'est pas réaliste pour la municipalité de respecter toutes les conditions exigées en contexte de COVID-19;

**Considérant** aussi que la municipalité de Saint-Esprit offre le service de camp de jour par l'entremise d'un sous-traitant;

**Considérant** que pour la municipalité ainsi que pour le sous-traitant, *Les Productions Méga-Animation*, la priorité demeure la sécurité des enfants et des animateurs.

**Considérant** que notre sous-traitant, *Les Productions Méga-Animation*, nous a annoncé qu'en contexte de COVID-19, il se doit d'annuler le camp de jour Méga-Soleil de Saint-Esprit pour l'été 2020.

2020-06-138

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

**DE NE PAS OFFRIR** en 2020 un service de camp de jour en contexte de COVID-19 à la population de Saint-Esprit.

**D'EN INFORMER**, par le biais de communiqué ou autre, et ce le plus rapidement possible, la population de Saint-Esprit.

**D'AVISER** le programme Emploi été Canada que la municipalité n'utilisera pas la subvention accordée pour le salaire des employés du camp de jour.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 9. VARIA

**AUTORISATION DE LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 15 JUIN 2020**



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

## POUR LES ITEMS SUIVANTS :

2020-06-139

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Michel Brisson  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

De décréter une séance spéciale le 15 juin 2020 à 18 h 30 afin qu'il soit discuté entre autre des sujets suivants :

1. Règlement 646-2020 concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux;
2. Approbation du tracé de rue et cession pour fins de parcs;
3. Dossier enseignes d'entrée de ville.

**ADOPTÉE.**

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Nicole Renaud,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*



## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour est épuisé.

2020-06-140

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Claude Gosselin  
Maire-suppléant et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Nicole Renaud  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim*

*Je, Claude Gosselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Claude Gosselin,  
Maire-suppléant et Président d'assemblée*



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

## PUBLIER SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

### COMPTE RENDU DE LA TENEUR DES DISCUSSIONS ET DU RÉSULTAT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

*Après identification individuelle, constat des présences et du quorum par M. le maire-suppléant Claude Gosselin.*

*M. Michel Brisson assiste à cette conférence téléphonique malgré le fait qu'il soit en convalescence et il demande au maire suppléant M. Claude Gosselin de présider l'assemblée.*

*M. Claude Gosselin déclare la séance ouverte à 19 h 45.*

*M. Ricky Soly, est absent.*

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

##### 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Tous confirment avoir reçu les documents appropriés.*

##### 2. AUTORISATION À TENIR UNE SÉANCE À HUIS CLOS ET PERMETTRE QUE LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES OFFICIERS MUNICIPAUX PUISSENT Y PARTICIPER PAR VOIE TÉLÉPHONIQUE

*N. Renaud informe les membres du conseil qu'étant donné que nous ne pouvons enregistrer les séances et mettre en ligne, elle produira un compte rendu des délibérations tenues.*

##### 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

###### 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai 2020

*Ils sont reconnus conforme, l'on procède à l'adoption.*

##### 4. APPROBATION DES COMPTES

###### 4.1 Comptes à payer

*Les membres confirment avoir examiné les comptes déposés, pas de questions additionnelles.*

###### 4.2 Décompte # 5 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence – Construction Julien Dalpé inc.

*M. Brisson mentionne à ses confrères qu'il a examiné chacun des documents déposés concernant le décompte et que le montant de 5 790.55 \$ représentant un extra, était nécessaire et imprévisible lors de l'appel d'offre, par exemple des tuyaux interne dans les murs, etc.*

###### 4.3 Paiement du huitième versement à Les Sables Fournel et fils inc. – autorisation

*Une discussion entre les membres du conseil s'en suit à savoir la date du renouvellement de ce contrat, cette année ou l'an prochain, faire attention au renouvellement pour être en temps. Il y avait une clause de renouvellement probable au lieu de retourner en soumission.*

##### 5. CORRESPONDANCE

*Les correspondances transmises au conseil le 11 mai et le 28 mai ont été analysées, afin de palier au caractère public de ces assemblées tenues à huis clos il est décidé de lister les correspondances au procès-verbal.*



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

## 6. DÉPÔT DE RAPPORTS

### 6.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (mai 2020)

Liste des permis refusés (1)

Liste des permis octroyés (19)

Le permis refusé vis-à-vis la distance non respectée avec bâtiment principal / travaux déjà exécutés. Suscite plusieurs questionnements. Est-il possible d'instaurer une amende ou contravention au demandeur, considérant qu'il a déjà exécuté ses travaux.

Injuste envers le contribuable qui se soumet de bonne foi aux règles en vigueur.

Le conseil demande si M. Robert Brunet est venu chercher son permis de construction, depuis la levée du moratoire.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nicole Renaud mentionne au conseil qu'aucune question n'a été déposée pour le conseil.

Le conseil demande si M. Robert Brunet est venu chercher son permis de construction, depuis la levée du moratoire.

## 8. AFFAIRES DIVERSES

### 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 645-2020 abrogeant le règlement 579-2015 concernant le traitement des élus

M. Richard Pitre dépose l'avis de motion et fait la lecture du projet de règlement concernant le traitement des élus.

### 8.2 Avis de motion Règlement 646-2020 décrétant la division du territoire en districts électoraux en abrogeant le règlement 548-2012 adopté à cette fin en 2012

M. Michel Brisson donne cet avis de motion, le projet de règlement sera déposé lors de la prochaine rencontre du conseil municipal le 15 juin.

### 8.3 Autorisation pour appel d'offres public - travaux de stabilisation – Glissement de terrain sur le rang de la Rivière Nord

Le conseil s'interroge à savoir quand les travaux seront exécutés, il semble probable d'ouvrir les soumissions d'ici la fin juin et de prévoir ces travaux cet été avant septembre.

### 8.4 Approbation du tracé de rue et cession pour fins de parcs

Une discussion suit cet item, étant donné le manque d'informations concernant le 10 % en superficie ou en argent, le conseil décide de reporter à la prochaine rencontre du 15 juin, cette prise de décision. La tendance semble aller vers un 10 % en superficie afin de réserver un espace vert à ce projet. Il faudra aussi repenser la sécurité de cette rue, vu la circulation de véhicules lourds, route en lien direct avec la route 158 etc.

### 8.5 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 540 332, 111 rue Montcalm – remplacement du revêtement extérieur et porte & fenêtres du bâtiment principal

Mme Cardin mentionne que le CCU est tout à fait en accord avec ce projet, qu'il aimerait que la porte de façade soit blanche avec carrelage, afin d'harmoniser le tout avec le reste du bâtiment.

### 8.6 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 2 800 273, 38 rue Principale – aménagement d'une cuisine trois saisons

Mme Cardin mentionne que le CCU est tout à fait en accord avec ce projet, qu'il aimerait que les trois nouvelles fenêtres soient carrelées afin de garder un lien avec la fenestration actuelle et le reste du bâtiment.

### 8.7 Demande de permis assujetti au règlement relatif au PIIA sur le lot 5 464 539, 135 rue Principale – reconstruction du bâtiment principal



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2020

*Mme Cardin mentionne que le CCU est tout à fait en accord avec ce projet de reconstruction d'un bâtiment principal.*

8.8 *Dossier enseignes d'entrée de ville*

*Manque d'information reportée à la prochaine séance.*

8.9 *Annulation camp de jour*

*Le conseil délibère longuement, même notre sous-traitant à cause de toutes ces mesures s'est désisté, malgré tout, le conseil persévère analyse et en arrive à la conclusion qu'il sera impossible avec toutes les consignes à respecter dans le contexte de la Covid-19, de pouvoir tenter d'offrir un camp de jour sécuritaire (enfants et employés). Nous n'avons ni les ressources, ni les locaux ni le personnel pour le faire.*

9. *VARIA*

*Vu entre autres, les 3 sujets en suspens, il est décrété la tenue d'une séance spéciale le 15 juin 2020 à 18 h 30.*

- Dépôt projet règlement district électoral*
- Projet de rue, accepté son lotissement*
- Enseignes de la municipalité*

*LEVÉE DE LA SÉANCE*

*20 h 25, M. Richard Pitre lève la présente assemblée.*